

## FAQ

### ÉVÉNEMENT « VALORISATION DES EAUX D'EXHAURES »

DU 25/09/24

#### **Présentation « valorisation des eaux d'exhaure en Wallonie » :**

**Question n°1 (internet) :** Quelles sont les parts respectives des eaux souterraines et des eaux de ruissellement des carrières dans les eaux produites ? (dit autrement y a il un mélange entre de l'eau de pluie et de l'eau issues des eaux souterraines) ?

Réponse n°1 : Le projet consiste en la valorisation des eaux souterraines uniquement (il n'y a donc pas d'eau de pluie ré-utilisée).

---

**Question n°2 (dans l'assemblée et sur internet) :** Quel volume en pourcentage est-il réutilisé pour l'eau potable ? (pour le projet Wallon)

Réponse n°2 : En Wallonie, pour la Transhennuyère, la valorisation de l'exhaure en eau potable a atteint 40 % dès la première année, pour s'élever rapidement à 95 % en seulement deux ans (les 5 % restants étant utilisés dans le process carrier).

En 2024, la situation globale en Wallonie est la suivante : Le volume annuel d'exhaure est d'environ 30 millions de m<sup>3</sup>. Le volume valorisé : 11 millions de m<sup>3</sup> par an, avec l'objectif de porter ce taux de valorisation à 50 % du volume total d'exhaure.

---

**Question n°3 (internet) :** Finalement l'enjeu environnemental, c'est le transfert de l'eau d'un secteur excédentaire en eau vers un secteur en tension ? N'y a t il pas un risque ensuite que les autres secteurs de Wallonie soient en tension avec le changement climatique ?

Réponse n°3 : Actuellement, Il y a bien une coopération et un accord entre les deux régions Belges pour transférer de l'eau d'une « zone excédentaire » vers une « zone déficitaire ». Cependant, la zone « excédentaire » bénéficie du suivi des niveaux piézométriques de manière à ne pas devenir « déficitaire » : cette coopération ne vise pas à déplacer le problème d'une région à une autre mais à améliorer la situation de la nappe « déficitaire ».

---

**Question n°4 (internet) :** 25 ans c'est finalement assez jeune par rapport à l'âge des canalisations de transport de l'eau, il y aura l'enjeu de l'entretien de ces grandes canalisations (et son coût) ?

Réponse n°4 : Les coûts réalisés sont de 50 millions sur 25 ans, ils couvrent tous les coûts y compris la création et l'entretien des canalisations de transferts (soit 20 centimes d'euros du m<sup>3</sup>) financé par l'Union Européenne. Les canalisations ont été posées neuves, elles sont de grandes capacités et surveillées en permanence.

---

**Question n°5 (internet) :** Bonjour, dans le cadre de l'accord tripartite que vous évoquez, de l'eau a-t-elle vocation à être délivrée en France en vue de sa potabilisation ? Sinon à quels usages les eaux d'exhaure, après traitement, sont-elles destinées en France ?

Réponse n°5 : Dans l'accord « tripartite » (France/Région Wallonne/Région Flamande), chaque partie s'engagera à limiter respectivement son prélèvement dans la nappe du calcaire carbonifère. Cet accord devrait être signé par les États concernés mais n'est pas signé lors de l'événement du 25/09/2024 et n'a pas été décrit plus précisément lors de la présentation sur les eaux exhaure.

---

**Question n°6 :** De ce que je comprends, vous diluez les eaux d'exhaure avec une source naturelle. Or en France nous ne pouvons pas diluer les pollutions éventuelles par ajout d'eau supplémentaire ?

Réponse n°6 : il n'y a pas dilution mais un prélèvement des eaux souterraines par plusieurs puits d'extraction (y compris l'eau d'exhaure de la carrière)

---

**Question n°7 (salle):** Y a il d'autres exemples d'exploitation d'eau d'exhaure dans d'autres carrières en Belgique ?

Réponse n°7 : Oui. 4 carrières supplémentaires sont prévues (objectif 50 % des eaux d'exhaure de carrières valorisées d'ici à 2030).

---

**Question n°8 (salle) :** Lien direct entre raréfaction de la ressource en eau et l'approfondissement des carrières ?

Réponse n°8 : Non, sur le secteur présenté en Belgique, la ressource en eau souterraine est abondante.

---

**Question n°9 (salle) :** lien direct entre la présence de sulfates dans l'eau souterraine et l'approfondissement des carrières ?

Réponse n°9 : Lors de la présentation un des intervenants indique que certaines matières sont naturellement présentes en suspension dans l'eau souterraine et que cette matière s'oxyde « naturellement » lors de la remontée de ces eaux (dont le sulfate). Des explications ont été données quant au traitement de ce polluant lors de la présentation (comme cela pourrait se faire sur tout autre prélèvement d'eau souterraine pour obtenir de l'eau potable – il n'y a pas de spécificité liée au fait que l'eau soit de l'eau d'exhaure).

---

## **Présentation « projet dans l'Avesnois » :**

**Question n°10 (dans la salle et sur internet) :** Quel volume en pourcentage est-il réutilisé pour l'eau potable ? (pour l'Avesnois).

Réponse n°10 : Pour le projet dans l'Avesnois : les débits maximums fixés chez les carriers sont de 100 m<sup>3</sup>/h et 200 m<sup>3</sup>/h cela représente une valorisation de 50% des eaux extraites en eau potable (remarque : la priorité du débit est donné au cours d'eau).

---

**Question n°11 (internet) :** Comment s'articulent les obligations de remise en état à la fin de l'exploitation de la carrière avec l'exploitation AEP (Alimentation en Eau Potable) ?

Réponse n°11 : L'exploitation AEP sera repris par le gestionnaire public (le SIDEN-SIAN)

---

**Question n°12 (internet) : Pourquoi prélever l'eau destinée à la potabilisation dans la fosse plutôt que par le biais de puits périphériques ? cela n'est il pas plus sécurisant pour la protection de la qualité de l'eau ?**

**Réponse n°12 :** Dans l'Avesnois, l'extraction d'eau potable à proximité de la carrière est en diminution ; l'eau valorisée dans le cadre du projet vient compenser cette baisse. Les mesures de sécurité nécessaires ont été imposées via les arrêtés préfectoraux du Préfet du Nord que ce soit chez les carriers mais aussi chez le gestionnaire d'eau potable (bassin de réception des eaux des carriers) dans le cadre de l'instruction.

---

## **Présentation valoriser les eaux d'exhaure ailleurs en France :**

**Question n°13 (salle): Est-il possible de valoriser les eaux d'exhaure sur le Boulonnais ?**

**Réponse n°13 :** La réflexion est engagée sur ce territoire mais non aboutie. L'UNICEM indique de manière générale qu'il faut de la concertation sur tous ces grands projets afin de privilégier et d'optimiser lorsque c'est possible l'utilisation des travaux de génie-civil quand ils ont lieu pour mutualiser les coûts (il prend l'exemple de la construction d'une tranchée pour une canalisation de transport de CO<sub>2</sub> qui pourrait servir également pour contenir une canalisation de transport d'eau)

---

**Question n°14 : Possibilité de valorisation des eaux d'exhaure sur des carrières abandonnées (après la cessation d'activité) :**

**Réponse n°14 :** c'est possible techniquement mais il faut examiner la situation au cas par cas en fonction de l'utilisation des sols et de la qualité des eaux souterraines concernées. Cela se fait déjà en France en particulier par la régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau dans l'ancienne carrière de la Dolomie à Dompierre-sur Helpe.

---

**Question n°15 (internet) : L'eau pourrait être utilisée également dans un process sous forme de vapeur ? Pour l'arrosage de culture agricole ?**

**Réponse n°15 :** les carriers concernés (en concertation avec le gestionnaire du réseau d'eau potable sur le secteur le SIDEN-SIAN) ont choisi une valorisation pour produire de l'eau potable au profit des habitants du secteur mais une valorisation pour un usage industriel ou agricole sont également possibles pour d'autres projets ailleurs sur le territoire français.

---

**« Question n°16 : » : Discussion entre l'organisateur et des participants sur des détails de la visite de l'après-midi (non repris ici).**

---

**« Question n°17 : » : Remerciements de plusieurs internautes sur l'organisation de la journée (non repris ici).**

---